

Conseil de sécurité

Distr. générale
9 mars 2016
Français
Original : anglais

Rapport du Secrétaire général sur la mise en œuvre de l'Accord-cadre pour la paix, la sécurité et la coopération pour la République démocratique du Congo et la région

I. Introduction

1. Établi en application de la résolution 2211 (2015), par laquelle le Conseil de sécurité m'a prié de lui faire rapport sur le respect des engagements pris dans l'Accord-cadre pour la paix, la sécurité et la coopération pour la République démocratique du Congo et la région[1], le présent rapport rend compte de l'évolution de la situation depuis mon rapport du 22 septembre 2015 (S/2015/735) ainsi que des faits nouveaux intervenus sur le plan de la paix et de la sécurité dans l'est de la République démocratique du Congo et la région des Grands Lacs jusqu'au 29 février 2016.

II. Principaux faits nouveaux

A. Situation politique et conditions de sécurité

2. L'Accord-cadre pour la paix, la sécurité et la coopération entre dans sa troisième année d'application. Les progrès dans l'application des engagements pris à l'échelle régionale et nationale demeurent limités, tandis que la présence persistante de groupes armés illégaux, en particulier les Forces démocratiques de libération du Rwanda (FDLR), les Forces démocratiques alliées, les Forces de résistance patriotiques de l'Ituri (FRPI) et plusieurs milices maï-maï continuent à menacer la sécurité et la stabilité de la région et à compliquer l'application de l'Accord. En outre, le rapatriement et la démobilisation des ex-combattants, notamment les rebelles de l'ancien Mouvement du 23 mars (M23) et les FDLR,

[1] Dans le présent contexte, le terme « région » recouvre les 13 États signataires de l'Accord-cadre pour la paix, la sécurité et la coopération, à savoir l'Afrique du Sud, l'Angola, le Burundi, le Congo, le Kenya, l'Ouganda, la République centrafricaine, la République démocratique du Congo, la République-Unie de Tanzanie, le Rwanda, le Soudan, le Soudan du Sud et la Zambie. En outre, quatre organisations intergouvernementales sont témoins/garantes de l'Accord-cadre : la Communauté de développement de l'Afrique australe, la Conférence internationale sur la région des Grands Lacs, l'Organisation des Nations Unies et l'Union africaine. Pour de plus amples informations, voir S/2013/119 et S/2013/131 (annexe).

16-03458 (F) 110316 110316





n'ont que très peu progressé durant la période considérée. La crise au Burundi et ses vastes ramifications ont également contribué à la détérioration de la situation politique, humanitaire et sur le plan de la sécurité dans la région.

3. Malgré les difficultés qui viennent d'être mentionnées, certains faits nouveaux et positifs sont à signaler durant la période considérée dans la région. C'est le cas notamment des élections, tenues, dans une large mesure, pacifiquement en Ouganda, en République centrafricaine et dans la République-Unie de Tanzanie. Le Bureau de mon Envoyé spécial a organisé, avec la Conférence internationale sur la région des Grands Lacs et l'Union africaine et d'autres partenaires, la première conférence pour l'investissement privé dans la région des Grands Lacs, à Kinshasa, les 24 et 25 février 2016. Cette manifestation largement couronnée de succès a attiré environ 500 participants, dont des hauts fonctionnaires nationaux, des chefs d'entreprise, des partenaires du développement et des experts. J'ai assisté à la cérémonie d'ouverture aux côtés du Président Joseph Kabila de la République démocratique du Congo, du Vice-Président de l'Angola, qui représentait le Président de la Conférence internationale sur la région des Grands Lacs et du Commissaire de l'Union africaine pour l'infrastructure et l'énergie, représentant le Président de la Commission de l'Union africaine.

4. Il faut mentionner aussi la signature le 28 janvier, par le Gouvernement de la République démocratique du Congo et la Mission de l'Organisation des Nations Unies pour la stabilisation en République démocratique du Congo (MONUSCO), d'un accord technique relatif à la reprise de la coopération militaire entre les Forces armées de la République démocratique du Congo (FARDC) et la MONUSCO.

5. En ce qui concerne la neutralisation des groupes armés dans l'est de la République démocratique du Congo, les FARDC ont poursuivi les opérations contre les FDLR, les Forces démocratiques alliées et les FRPI, comme je l'ai indiqué dans mes rapports de décembre 2015 (S/2015/1031) et mars 2016 sur la MONUSCO. Durant la douzième réunion du Comité d'appui technique de l'Accord-cadre pour la paix et la sécurité et la coopération tenue à Nairobi le 14 janvier 2016, la délégation congolaise a signalé que 1 150 combattants des FDLR, sur 1 200, leur nombre estimé par le Gouvernement congolais, avaient été neutralisés. Parmi eux, 150 attendent leur rapatriement au Rwanda. La délégation a en outre attribué la forte augmentation récente du nombre de violations et d'abus dans l'est de la République démocratique du Congo aux derniers éléments des FDLR restés sur place, au Ralliement pour l'unité et la démocratie (RUD), une fraction dissidente des FDLR, au Nduma Defence for Congo (NDC/Guidon), et à d'autres groupes qui seraient liés à l'ancien M23. Durant la réunion, la délégation congolaise a une fois de plus demandé à la communauté internationale de l'aider à trouver trois pays susceptibles d'accueillir les combattants des FDLR et leur famille, qui se s'étaient rendus mais refusaient de rentrer au Rwanda. La délégation a souligné qu'il était urgent de rapatrier, ou de diriger vers des pays tiers, la totalité des combattants des ex-FDLR et leur famille qui se trouvent actuellement dans des camps de transit en République démocratique du Congo.

6. Près de deux ans après la signature des Déclarations de Nairobi par le Gouvernement de la République démocratique du Congo et par l'ancien groupe rebelle M23, son application reste bloquée. Des centaines de combattants de l'ex-M23 doivent encore être rapatriés depuis l'Ouganda et le Rwanda.

7. Le 23 octobre 2015, Bertrand Bisimwa, dirigeant politique de l'ex-M23, a rendu publique une déclaration affirmant que l'ancien groupe rebelle cesserait d'honorer ses engagements en vertu des Déclarations de Nairobi, en faisant valoir que le Gouvernement de son côté refusait délibérément d'appliquer l'accord pour ce qui le concernait. Il a en outre déclaré que l'ancien groupe rebelle n'accepterait aucune tentative de rapatrier des ex-combattants qui ne respecterait pas les dispositions des Déclarations de Nairobi. M. Bisimwa a adressé des messages similaires aux Présidents de la Conférence internationale sur la région des Grands Lacs (CIRGL) et de la Communauté de développement de l'Afrique australe (SADC). Il a fait observer en outre que l'irruption de nouvelles rebellions était en fin de compte la conséquence de l'absence d'application intégrale des accords passés conclus entre le Gouvernement de la République démocratique du Congo et les mouvements rebelles.

8. Le 24 octobre 2015, le Mécanisme de suivi national de la République démocratique du Congo rendait public un communiqué en réaction à la déclaration de l'ancien groupe rebelle M23. Ce mécanisme dénonçait l'absence de volonté des dirigeants de ce mouvement d'honorer ses engagements et rappelait les efforts que faisait le Gouvernement de la RDC pour honorer les siens, notamment par la promulgation en février 2014 d'une loi d'amnistie et par le début des opérations de rapatriement des combattants de l'ex-M23 qui y consentaient. Le Mécanisme de suivi national a rappelé aussi la décision de la sixième réunion de haut niveau du Mécanisme de suivi régional, qui avait mis en garde les dirigeants de l'ex-M23 contre toute obstruction du processus de rapatriement. Le 10 novembre, M. Bisimwa a nommé Désiré Rwigema nouveau coordonnateur de l'ex-M23 le chargeant de superviser l'application des Déclarations de Nairobi en étroite coordination avec le Mécanisme de suivi national. Il remplace René Abandi qui avait renoncé à cette fonction de coordonnateur en janvier 2015 et qui est désormais chargé de transformer l'ancien groupe rebelle M23 en un parti politique.

9. Pour surmonter ces difficultés, les dirigeants de la région ont continué à exiger l'application des Déclarations de Nairobi. Le 18 novembre 2015, les ministres de la défense des États membres de la Conférence internationale sur la région des Grands Lacs se sont rencontrés à Kinshasa pour examiner cette question conformément à la décision prise à Luanda, le 18 mai 2015, lors du neuvième Sommet extraordinaire des chefs d'État et de gouvernement des pays membres de la Conférence. Les ministres ont examiné le calendrier de rapatriement des derniers combattants de l'ex-M23 se trouvant en Ouganda et ont noté que le rapatriement devrait commencer le 1er décembre 2015 et s'achever le 15 décembre. Après ces décisions, une équipe spéciale composée des représentants du secrétariat de la CIRGL, du Gouvernement de la République démocratique du Congo, des Forces de défense populaires de l'Ouganda, du Ministère de la défense de l'Angola (en sa qualité de Président de la CIRGL), de la MONUSCO et du Bureau de mon Envoyé spécial, a visité le camp de Bihanga du 3 au 15 décembre 2015.

10. Durant la visite, la délégation été informée que 646 combattants de l'ex-M23 se trouvaient dans le camp; 490 étaient inscrits comme absents, 14 avaient été admis dans un hôpital, 29 avaient été autorisés à quitter le camp, 9 se trouvaient à Kampala, 5 étaient aux arrêts pour des crimes et différents délits et 4 étaient morts. L'équipe spéciale a instamment engagé les combattants de l'ex-M23 à saisir l'occasion de rentrer en République démocratique du Congo. En réponse, les combattants de l'ex-M23 ont engagé les organisations témoins ou garantes de

l'Accord-cadre pour la paix, la sécurité et la coopération à ne pas s'occuper uniquement de la question du rapatriement et à veiller au contraire à ce que toutes les dispositions des Déclarations de Nairobi soient pleinement appliquées. Après la visite de la délégation sur le terrain, 13 combattants de l'ex-M23 ont été rapatriés à la base militaire de Kamina en République démocratique du Congo avec l'aide de la MONUSCO. Cela porte à 195 le nombre de ces combattants rapatriés de l'Ouganda. Il en reste 309 au Rwanda ; durant la période considérée, aucun rapatriement depuis ce pays n'a eu lieu. L'équipe spéciale s'est rendue au Rwanda les 23 et 24 septembre 2015. Lors de cette visite, les Ministres de la défense de la République démocratique du Congo et du Rwanda se sont rencontrés en tête-à-tête et ont publié un communiqué commun (voir par. 24 ci-après).

11. Sur le front politique, le 28 novembre 2015, le Président Joseph Kabila a annoncé l'organisation d'un débat national pour discuter de la préparation des prochaines consultations électorales dans le pays. Certains groupes d'opposition et certaines organisations de la société civile s'opposent à la proposition de dialogue du Président. Le 4 janvier 2016, la Conférence épiscopale nationale du Congo a également appelé à un dialogue national et annoncé la formation d'un comité spécial chargé de maintenir le contact avec les partis politiques, pour encourager la confiance mutuelle et faire progresser les initiatives visant à améliorer les conditions de la consultation électorale. Le 14 janvier, l'Union africaine a publié une déclaration soutenant le dialogue national et engagé tous les Congolais à parvenir à un consensus qui puisse préserver les gains acquis dans le domaine de la paix, la stabilité, la sécurité, le développement et la démocratisation. L'Union africaine a en outre demandé à Edem Kodjo, ancien Premier Ministre du Togo et membre du Groupe de Sages de l'Union africaine, de se rendre à Kinshasa pour des consultations sur le dialogue national. Le 16 février, l'Union africaine, l'Organisation des Nations Unies, l'Union européenne et l'Organisation internationale de la Francophonie ont publié une déclaration commune engageant tous les acteurs politiques de la RDC à n'épargner aucun effort dans le cadre de la constitution du pays pour garantir le bon déroulement des élections, préserver la paix et approfondir la démocratie, notamment à la faveur d'un processus politique. Les quatre organisations ont également souligné l'importance du dialogue et la nécessité, pour les acteurs politiques, de parvenir à un accord qui préserve la démocratie et le respect de la légalité. En outre, ils ont engagé instamment les acteurs politiques congolais à coopérer pleinement avec M. Kodjo.

12. La crise au Burundi a continué à attirer l'attention de la région et celle de la communauté internationale durant la période considérée. Le 28 décembre 2015, le Président ougandais, Yoweri Museveni, a présidé la cérémonie de relance du dialogue intraburundais à Entebbe (Ouganda) au nom de la Communauté de l'Afrique de l'Est (CAE). Parmi les participants figuraient des représentants du Gouvernement burundais, le Conseil national pour la défense de la démocratie-Forces pour la défense de la démocratie (CNDD-FDD), qui est le parti au pouvoir, des représentants de l'opposition intérieure et extérieure, de la société civile et des organisations confessionnelles. Étaient également présents des représentants de l'Union africaine, de la Communauté de l'Afrique de l'Est, de l'Union européenne, des Nations Unies et du corps diplomatique. Le Président Museveni a encouragé les parties à dialoguer et à trouver une solution politique à la crise en cours. Il les a invitées à reprendre les pourparlers à Arusha (République-Unie de Tanzanie) le 6 janvier 2016. Cependant, le Gouvernement burundais a exprimé des objections au

sujet de la date et des participants proposés pour le dialogue. Agissant au nom du Président Museveni, le Ministre ougandais de la défense, Crispus Kiyonga, secondé par le Ministre tanzanien des affaires étrangères et de la coopération internationale agissant en sa capacité de Président du Conseil des ministres de la CAE, Augustin Mahiga, a consulté le Gouvernement burundais pour parvenir à un consensus sur la reprise du dialogue. Au moment de la rédaction du présent rapport, les consultations se poursuivaient.

13. Le 9 novembre, j'ai nommé Jamal Benomar mon Conseiller spécial. Depuis sa nomination, M. Benomar réfléchit aux moyens de coordonner ce que font les Nations Unies pour aider à résoudre la crise au Burundi. Il s'est rendu plusieurs fois au Burundi et a rencontré des hauts responsables gouvernementaux, les dirigeants de l'opposition, des représentants de la société civile et du corps diplomatique. Il s'est également rendu en Ouganda pour rencontrer le facilitateur du dialogue animé par la Communauté de l'Afrique de l'Est et il s'est rendu au Rwanda et au siège de l'Union africaine en Éthiopie.

14. La situation au Burundi a également figuré en bonne place à l'ordre du jour des réunions des comités interministériels de la défense et des affaires étrangères des pays des Grands Lacs tenues les 10 et 11 février 2016 à Luanda. Les ministres des affaires étrangères et de la défense des États membres de la Conférence internationale sur la région des Grands Lacs ont examiné la situation sur le plan de la sécurité dans la région, notamment au Burundi, en République centrafricaine, en République démocratique du Congo et au Soudan du Sud. Les ministres des affaires étrangères ont également saisi l'occasion d'examiner une liste de candidats au poste de secrétaire exécutif de la Conférence internationale afin de remplacer Alphonse Ntumba Luaba, de la République démocratique du Congo, dont le mandat s'achevait en décembre 2015. À la demande du Gouvernement angolais le sixième Sommet ordinaire de la Conférence internationale sur la région des Grands Lacs a été reprogrammé à la fin de mars 2016.

B. Situation humanitaire

15. La situation humanitaire liée à l'afflux de quelque 245 000 réfugiés du Burundi vers les pays voisins depuis avril 2015 demeure une source de préoccupation et une priorité. Les pays d'accueil dans la sous-région, en particulier l'Ouganda, la République démocratique du Congo, la République-Unie de Tanzanie et le Rwanda, reçoivent sur leur sol un nombre considérable de réfugiés et ont besoin d'une aide internationale plus soutenue pour pouvoir subvenir à leurs besoins. On signale le recrutement de jeunes Burundais par les groupes armés, notamment dans les camps de réfugiés, ce qui remet en cause le caractère civil de l'asile et crée des tensions entre les gouvernements de la région. Au Burundi, la crise a encore aggravé les conditions de vie d'une population déjà vulnérable, qui comprend 25 000 déplacés. La protection des civils est un sujet de plus en plus préoccupant car 445 personnes ont déjà été tuées depuis la flambée de violence d'avril 2015. En raison de l'instabilité qui règne dans le pays, les moyens de subsistance déjà précaires se sont encore détériorés, condamnant 3,6 millions de personnes environ à vivre dans l'insécurité alimentaire et 150 000 enfants de moins de 5 ans dans un état de malnutrition aigüe.

16. La détresse humanitaire perdure également en République démocratique du Congo, en particulier dans les provinces de l'est, où de nouveaux déplacements de population se produisent tous les jours en raison des activités des groupes armés, des opérations militaires dirigées contre ces groupes, des affrontements entre les communautés et de l'afflux de réfugiés des pays voisins. Environ 1,5 million de personnes sont déplacées à l'intérieur du pays et 7,5 millions de personnes ont besoin d'une aide humanitaire dans tout le pays. La fermeture forcée du site de déplacés à Mukoto (Nord-Kivu) le 12 janvier 2016 a provoqué un nouveau déplacement de population. Les organismes humanitaires ont offert leur aide au Gouvernement pour s'assurer que celui-ci respecte bien ses obligations internationales en matière des droits de l'homme et les principes humanitaires, en particulier pour ce qui est de la fermeture des sites de déplacés.

17. Par ailleurs, plus de 400 000 réfugiés congolais vivent un exil prolongé dans des pays voisins. Le conflit au Soudan du Sud a également provoqué le déplacement de près de 5 000 Sud-Soudanais, qui ont quitté l'État sud-soudanais de l'Équatoria occidental pour se réfugier dans le territoire de Dungu, en République démocratique du Congo.

C. Droits de l'homme et coopération judiciaire

18. La détérioration rapide de la situation sur le plan des droits de l'homme au Burundi demeure très alarmante. Le 17 décembre 2015, le Conseil des droits de l'homme, dans sa résolution S-24/1, a demandé au Haut-Commissaire des Nations Unies aux droits de l'homme de dépêcher d'urgence une mission au Burundi pour enquêter sans tarder sur les allégations de violation et d'atteinte et recommander les moyens d'améliorer la situation. L'Union africaine s'est engagée de son côté à déployer des observateurs des droits de l'homme et des experts militaires dans le pays.

19. En République démocratique du Congo, les agents des services de sécurité et de renseignement s'en seraient pris brutalement aux militants et aux opposants politiques qui contestaient la révision des dispositions de la Constitution portant limitation du nombre de mandats présidentiels. Comme indiqué plus haut, les conditions de sécurité demeurent précaires dans l'est du pays où les groupes armés, en particulier les Forces démocratiques alliées et les FDLR, se livrent à des attaques meurtrières contre les civils et commettent des actes de violence sexuelle.

20. Les efforts se poursuivent afin de demander des comptes aux personnes responsables des crimes commis dans la région et témoignent d'une réelle coopération judiciaire. Le procès de Bosco Ntaganda, inculpé de crimes de guerre et de crimes contre l'humanité commis dans la province d'Ituri (République démocratique du Congo) en 2002 et 2003, a débuté en septembre 2015 à la Cour pénale internationale de La Haye. Le 19 décembre 2015, Thomas Lubanga Dyilo et Germain Katanga ont été transférés à un établissement pénitentiaire en République démocratique du Congo pour y purger leur peine. C'était la première fois que la Cour pénale internationale désignait un État pour l'exécution de peines de prison, ce qui démontre une coopération étroite entre la Cour et le Gouvernement République démocratique du Congo. Le 30 décembre, de nouvelles poursuites ont été engagées par le tribunal militaire supérieur de Kinshasa contre Germain Katanga pour crimes de guerre et crimes contre l'humanité. C'était la première fois qu'une procédure

était engagée au niveau national contre une personne déjà condamnée par la Cour pénale internationale.

21. En janvier 2016, une audience a été tenue à la Cour pénale internationale de La Haye pour déterminer s'il y avait lieu de confirmer les accusations de crimes de guerre et de crimes contre l'humanité, ainsi que de violences sexuelles et de recrutement d'enfants soldats en Ouganda, portées contre Dominic Ongwen, l'ancien chef de l'Armée de résistance du Seigneur. La Cour a également annoncé qu'elle rendrait son verdict dans le procès de Jean-Pierre Bemba, ancien Président et commandant en chef du Mouvement de libération du Congo (MLC), le 21 mars 2016. M. Bemba a été inculpé de crimes commis en République centrafricaine en 2002 et 2003.

III. Tenue des engagements pris en vertu de l'Accord-cadre pour la paix, la sécurité et la coopération pour la République démocratique du Congo et la région

A. Engagements pris par la République démocratique du Congo

22. Les renseignements concernant l'application des engagements pris par la République démocratique du Congo figurent dans mon rapport sur la MONUSCO du 9 mars 2016 (S/2016/233).

B. Engagements pris par les États de la région

23. La plupart des États signataires ont tenu leur engagement de ne pas intervenir dans les affaires intérieures des pays voisins (voir S/2010/131, annexe) durant la période à l'examen ; toutefois, le Gouvernement burundais a accusé son homologue rwandais de recruter des jeunes dans les camps de réfugiés au Rwanda et d'encourager les incursions d'éléments armés au Burundi par le territoire de la République démocratique du Congo.

24. Les 23 et 24 septembre, les Gouvernements congolais et rwandais ont tenu une réunion bilatérale à Kigali afin d'examiner les problèmes de sécurité auxquels les deux pays étaient confrontés et d'adopter d'un commun accord des stratégies détaillées exhaustives pour y faire face. Dans un communiqué commun publié à l'issue de la réunion, ils ont : a) demandé aux chefs d'état-major des deux pays de concevoir, avec le concours de leurs unités de renseignement militaire, des solutions concrètes pour venir à bout des FDLR; b) demandé la création d'une équipe bilatérale commune chargée du rapatriement des combattants de l'ex-M23 cantonnés au Rwanda et des combattants des FDLR se trouvant dans le camp de transit de Bahuma à Kisangani en République démocratique du Congo, et c) décidé de tenir tous les mois des réunions ministérielles bilatérales sur les questions de sécurité. Les institutions nationales et internationales ont été invitées à soutenir ce processus. Les décisions adoptées à cette réunion ne sont toujours pas appliquées.

25. En ce qui concerne l'engagement pris par les États signataires de faciliter l'administration de la justice par la coopération judiciaire (ibid.), la Police nationale congolaise a arrêté Ladislas Ntaganzwa le 8 décembre 2015 en application du mandat d'arrêt et de l'ordre de transfèrement émis par le Mécanisme international appelé à exercer les fonctions résiduelles des tribunaux pénaux le 7 mai 2014. M. Ntaganzwa avait été inculpé par le Tribunal pénal international pour le Rwanda de génocide, d'incitation directe et publique au génocide et de crimes contre l'humanité en relation avec les actes qu'il avait commis durant le génocide de 1994 au Rwanda. En fuite depuis le 19 juin 1996, il vivrait dans le Nord-Kivu sous la protection des FDLR.

26. Le Gouvernement de la République démocratique du Congo s'est dit prêt à extrader M. Ntaganzwa au Rwanda, en application du mandat d'arrêt, à condition toutefois que le Gouvernement rwandais en fasse autant en transférant l'ancien chef du Congrès national pour la défense du peuple, Laurent Nkunda, et d'autres ressortissants congolais sous le coup de mandats d'arrêt émis par la République démocratique du Congo. Les poursuites n'ont guère progressé pour ce qui est des six membres de l'ex-M23 qui sont recherchés en vertu de mandats d'arrêt émis par la République démocratique du Congo pour crimes de guerre et crimes contre l'humanité et qui figurent aussi sur les listes relatives aux sanctions du Conseil de sécurité et du Gouvernement des États-Unis d'Amérique.

C. Engagements pris par la communauté internationale

27. Dans le cadre de leur action collective à l'appui de la mise en œuvre de l'Accord-cadre pour la paix, la sécurité et la coopération pour la République démocratique du Congo et la région, l'équipe des envoyés et représentants internationaux pour la région des Grands Lacs s'est rendue en Ouganda, en République démocratique du Congo et au Rwanda du 9 au 15 décembre 2015. La visite prévue en Burundi a été annulée, le Gouvernement burundais ayant demandé qu'elle soit remise à plus tard. L'équipe comprenait le Sous-Secrétaire général Modibo Touré, qui représentait l'Envoyé spécial Said Djinnit; mon Représentant spécial pour la République démocratique du Congo et Chef de la MONUSCO, Maman Sidikou; l'Envoyé spécial des États-Unis pour la région des Grands Lacs, Thomas Perriello; le Coordonnateur principal de l'Union européenne pour la région des Grands Lacs, Koen Vervaeke, et un représentant du Représentant spécial de l'Union africaine pour la région des Grands Lacs.

28. Au cours de leurs entretiens avec les différentes parties prenantes régionales, les envoyés se sont dits préoccupés par l'aggravation de l'insécurité au Burundi et par l'intensification de la violence et des atteintes aux droits de l'homme. Ils ont exprimé leur soutien au processus de médiation dirigé par la Communauté d'Afrique de l'Est (CAE). Les envoyés se sont également rendus à Kisangani, Beni et Goma en République démocratique du Congo. À Beni, ils se sont entretenus avec le maire et des membres de son comité local de sécurité. Ils ont présenté par la même occasion leurs condoléances à la population locale, qui est encore la principale victime des atrocités commises par les Forces démocratiques alliées. À Kisangani, les envoyés se sont entretenus avec un groupe d'ex-combattants des FDLR qui se trouvaient dans le camp de Bahuma et les ont encouragés à accepter d'être rapatriés au Rwanda, leur pays d'origine, sans conditions préalables. À Goma, les envoyés se sont entretenus notamment avec le Vice-Gouverneur du Nord-

Kivu. Les échanges ont porté sur la neutralisation des groupes armés, l'accent étant mis sur les opérations dirigées par les FARDC contre les FDLR et d'autres groupes armés locaux. Les deux parties ont convenu que la coopération militaire entre la MONUSCO et les FARDC devait reprendre d'urgence. Les envoyés et représentants ont également entendu un compte rendu des activités du Mécanisme conjoint de vérification élargi présenté par le commandant adjoint de celui-ci.

29. La mise en œuvre de l'Initiative pour la région des Grands Lacs de la Banque mondiale, financée à hauteur de 1,4 milliard de dollars, a beaucoup progressé durant la période considérée. Six projets d'une valeur de 717,2 million de dollars visant à réduire la vulnérabilité et à renforcer la résilience, d'une part, et à améliorer les débouchés économiques grâce à la coopération et à l'intégration économiques, de l'autre, ont été approuvés et leur exécution a déjà démarré. L'élaboration de quatre autres projets d'une valeur de 537 millions dollars visant les mêmes fins est déjà bien avancée.

30. Un certain nombre d'études analytiques, financées par la Banque mondiale et le Bureau de mon Envoyé spécial, ont servi à l'élaboration de projets au titre de l'Initiative pour la région des Grands Lacs. Ces études portent notamment sur les questions suivantes : a) faire face aux déplacements forcés; b) améliorer la protection sociale pour les groupes vulnérables, notamment les femmes; c) renforcer la sécurité alimentaire; d) améliorer l'accès aux services de santé; e) appuyer la démobilisation et la réintégration des groupes armés; f) améliorer l'accès à l'énergie; g) améliorer la productivité agricole; h) développer l'infrastructure pour accroître la productivité et les échanges; i) éliminer les obstacles au commerce.

D. Mécanismes de suivi de l'Accord-cadre pour la paix, la sécurité et la coopération

31. Le Comité d'appui technique de l'Accord-cadre pour la paix, la sécurité et la coopération s'est réuni le 14 janvier à Nairobi pour examiner l'évolution de la situation dans la région, notamment des dialogues engagés au Burundi et en République démocratique du Congo et du processus de paix au Soudan du Sud. Le Comité a aussi abordé la question de la neutralisation des forces négatives dans l'est de la République démocratique du Congo, y compris les FDLR et les Forces démocratiques alliées. Les participants à la réunion ont examiné en outre les questions du rapatriement des ex-combattants du M23 venus d'Ouganda et du Rwanda et de la mise en œuvre des Déclarations de Nairobi.

32. S'appuyant sur les enseignements tirés des précédentes réunions de haut niveau du Mécanisme de suivi régional de l'Accord-cadre et sur les résultats de la retraite ministérielle organisée à Nairobi, le 10 juillet 2015, les membres du Comité d'appui technique ont examiné des propositions visant à améliorer les réunions du Mécanisme de suivi ainsi que les siennes et à renforcer la prise en main de l'Accord-cadre par ses signataires. Les recommandations du Comité ont été présentées aux ministres des affaires étrangères de la région pour examen.

33. Le 28 janvier 2016, mon Envoyé spécial et le Commissaire à la paix et à la sécurité de l'Union africaine ont convoqué une réunion ministérielle des États signataires et des témoins/garants de l'Accord-cadre, en marge de la vingt-huitième session ordinaire du Conseil exécutif de l'Union africaine, qui s'est tenue les 27 et

28 janvier à Addis-Abeba. Cette réunion était présidée par le Ministre angolais des affaires étrangères. Y ont participé les Ministres des affaires étrangères de l'Angola, du Burundi, de la République démocratique du Congo, du Soudan du Sud, de la République-Unie Tanzanie et de la Zambie. L'Afrique du Sud était représentée par son ministre de la défense et l'Ouganda par son ministre de la coopération régionale. Le Congo, le Kenya, le Rwanda et le Soudan étaient représentés par des hauts fonctionnaires de leurs ministères respectifs des affaires étrangères et de la défense. En outre, des représentants de l'Union africaine, de la Conférence internationale sur la région des Grands Lacs, de la Communauté de développement de l'Afrique australe (SADC) et de l'Organisation des Nations Unies y ont participé. Les participants ont passé en revue les faits nouveaux survenus dans la région et ont discuté des mesures visant à renforcer l'appropriation de l'Accord-cadre et sa mise en œuvre.

34. Les ministres ont également approuvé les recommandations du Comité d'appui technique visant à renforcer les mécanismes de gouvernance de l'Accord-cadre, notamment en : a) dissociant les réunions du Mécanisme de suivi régional de celles du Sommet de l'Union africaine et de l'Assemblée générale des Nations Unies; b) organisant chaque année une réunion du Mécanisme en tant qu'événement unique dans un État signataire ; c) tenant des réunions ministérielles thématiques, selon que de besoin, pour résoudre les problèmes qui se posent, et d) convoquant des réunions des ministres des affaires étrangères, avant les prochaines réunions du Mécanisme, pour préparer le terrain en vue des débats et décisions futurs des chefs d'État et de gouvernement.

35. Les participants à la réunion ministérielle se sont en outre félicités des élections qui se sont tenues récemment en République-Unie de Tanzanie, ainsi que des progrès accomplis dans le processus de paix au Soudan du Sud. Ils ont également accueilli avec satisfaction les progrès accomplis dans le processus de paix en République centrafricaine et ont demandé instamment aux parties de poursuivre leurs efforts. Les participants ont exprimé leur appui sans réserve à la poursuite du dialogue sur le Burundi dirigé par la Communauté d'Afrique de l'Est. Ils ont également accueilli avec satisfaction la décision prise par le Gouvernement de la République démocratique du Congo de reprendre la coopération militaire entre les FARDC et la MONUSCO.

IV. Activités de mon Envoyé spécial

36. Au cours de la période considérée, mon Envoyé spécial a continué de promouvoir la mise en œuvre de certains aspects clefs de l'Accord-cadre pour la paix, la sécurité et la coopération. Son bureau a organisé avec succès la Conférence sur l'investissement du secteur privé dans la région des Grands Lacs, qui s'est tenue les 24 et 25 février 2016 à Kinshasa, en partenariat avec la Conférence internationale sur la région des Grands Lacs. En outre, il a engagé des consultations en vue d'appuyer les processus de dialogue national dans la région, en particulier dans la République démocratique du Congo. Il a également continué de soutenir la neutralisation des forces négatives et a usé de ses bons offices pour faciliter l'application des Déclarations de Nairobi, en particulier le rapatriement des ex-combattants du M23 venus du Rwanda et de l'Ouganda. Mon Envoyé spécial a aussi pris des mesures pour renforcer sa collaboration avec les organisations régionales,

promouvoir les femmes, les jeunes et les organisations de la société civile, et aider à trouver des solutions durables aux problèmes des réfugiés dans la région.

A. Conférence sur l'investissement du secteur privé dans la région des Grands Lacs

37. Au cours de la période considérée, mon Envoyé spécial a poursuivi les préparatifs de la première Conférence sur l'investissement du secteur privé pour la région des Grands Lacs. En octobre 2015, son Bureau a collaboré avec l'Entité des Nations Unies pour l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes (ONU-Femmes) et d'autres partenaires à une réunion de partage de connaissances sur l'égalité des sexes dans le secteur des industries extractives. Les 16 et 17 octobre, à Nairobi, mon Envoyé spécial dans la région des Grands Lacs s'est associé à ONU-Femmes à l'occasion de l'organisation d'un forum régional pour examiner les moyens d'aider les petites et moyennes entreprises de la région à tirer parti de la Conférence. En collaboration avec divers partenaires, le Bureau de mon Envoyé spécial a également organisé des expositions itinérantes privées et publiques pour promouvoir la Conférence et attirer les investisseurs mondiaux lors de manifestations de haut niveau en Belgique, en Éthiopie, aux Émirats arabes unis et aux États-Unis d'Amérique. Mon Envoyé spécial a également convoqué plusieurs réunions du Comité directeur de la Conférence, créé en septembre 2015 afin de superviser les préparatifs de la Conférence. En outre, il s'est entretenu avec des représentants du Gouvernement congolais, y compris le Président Joseph Kabila, le Premier Ministre Matata Ponyo et le Ministre des affaires étrangères Raymond Tshibanda.

38. Le 24 février, je me suis joint au Président Joseph Kabila lors de la cérémonie d'ouverture de la Conférence sur l'investissement du secteur privé pour la région des Grands Lacs. Dans ma déclaration, j'ai souligné la nécessité d'associer les efforts de consolidation de la paix aux initiatives visant à reconstruire le tissu économique des communautés pour que tous puissent bénéficier des retombées de la paix. J'ai également demandé aux dirigeants de la région d'œuvrer de concert à un développement sans exclusion et à la prospérité partagée. Les débats ont porté essentiellement sur les débouchés et les difficultés des sept secteurs économiques identifiés pour investissements, à savoir l'agriculture, l'énergie, les finances, les infrastructures, les technologies de l'information et des communications, l'exploitation minière et le tourisme. Les experts ont dirigé des sessions plénières sur la promotion de la responsabilisation des entreprises et l'augmentation de l'investissement en faveur du climat dans la région des Grands Lacs. De nombreuses réunions entre entreprises, entre entreprises et gouvernements et entre gouvernements se sont tenues en marge de la Conférence, notamment une rencontre entre les Premiers Ministres de la République démocratique du Congo et du Rwanda. Mon Envoyé spécial assurera le suivi auprès des signataires de l'Accord, des témoins et des garants et des autres partenaires en vue d'établir des mécanismes ou de les renforcer en s'appuyant sur les résultats de la Conférence.

B. Appui aux processus de dialogue engagés dans la région

39. Du 2 au 10 décembre 2015, à ma demande, mon Envoyé spécial s'est rendu à Kinshasa, à Bruxelles et à Addis-Abeba, où il a procédé à de larges consultations en ce qui concerne le projet de dialogue national qui doit se tenir en République démocratique du Congo. À Kinshasa, il a rencontré des responsables gouvernementaux de haut rang, notamment le Président Kabila, le Premier Ministre adjoint et Ministre de l'intérieur, le Ministre de la justice, le Président du Sénat et le Président de l'Assemblée nationale. Il a également rencontré des représentants de la majorité présidentielle, les dirigeants de l'opposition, des organisations confessionnelles, des organisations de la société civile, des membres du Conseil de sécurité, d'autres membres du corps diplomatique et des signataires de l'Accord-cadre. En outre, mon Envoyé spécial a rencontré séparément les dirigeants du parti de l'opposition, l'Union pour la démocratie et le progrès social (UDPS), le Commissaire de l'Union africaine pour la paix et la sécurité ainsi que des hauts représentants de l'Union européenne. Au cours de ses entretiens, il a cherché à mieux cerner les attentes de ses interlocuteurs en ce qui concerne le rôle d'un éventuel facilitateur des Nations Unies pour le dialogue proposé. Il leur a par ailleurs demandé leur avis sur les perspectives d'un dialogue crédible et ouvert à tous dans le contexte politique actuel du pays. Mon Envoyé spécial a par la suite résumé les conclusions et résultats des consultations qu'il a tenues dans un rapport qu'il m'a soumis. L'Union Africaine a ensuite nommé Edem Kodjo, ancien Premier Ministre du Togo, pour faire office de facilitateur du dialogue national. Le Bureau de mon Envoyé spécial et la MONUSCO apporteront un soutien aux efforts de facilitation de l'Union africaine, en tant que de besoin.

C. Coopération avec les partenaires régionaux

40. Le 21 septembre 2015, mon Envoyé spécial a rencontré le Président de l'Angola, José Eduardo dos Santos, et son ministre des affaires étrangères, Georges Chicoti, à Luanda. Les discussions ont porté essentiellement sur les questions qui revêtent de l'importance pour la région des Grands Lacs, en particulier la neutralisation des forces négatives; la situation en République démocratique du Congo et au Burundi; et les efforts déployés pour améliorer le fonctionnement des structures de gouvernance de l'Accord-cadre pour la paix, la sécurité et la coopération. Le Président dos Santos a proposé de tenir une réunion de haut niveau pour remédier à la lenteur des progrès réalisés dans la mise en œuvre des Déclarations de Nairobi et la neutralisation des forces démocratiques de libération du Rwanda.

41. Pour renforcer les mécanismes de gouvernance de l'Accord-cadre et le partenariat de son Bureau avec la Commission de l'Union africaine, mon Envoyé spécial a rencontré la Présidente de la Commission de l'Union africaine, Nkosazana Dlamini-Zuma, le 25 novembre. En ce qui concerne les mécanismes de gouvernance de l'Accord-cadre, Mme Dlamini-Zuma a lancé un appel en faveur d'une plus grande participation des ministres responsables de l'application des décisions prises par les chefs d'État et de gouvernement. Elle a invité l'Organisation des Nations Unies, l'Union africaine, la Conférence internationale sur la région des Grands Lacs et la Communauté de développement de l'Afrique australe, en tant que témoins/garants, à

évaluer l'Accord-cadre, en vue de formuler des recommandations axées sur les résultats afin de promouvoir sa mise en œuvre.

42. Mon Envoyé spécial a également mis à profit ses partenariats avec les ministres de la défense et des affaires étrangères de la région au cours de la période considérée. Lors d'une réunion extraordinaire des ministres de la défense des pays membres de la Conférence, qui s'est tenue à Kinshasa, le 18 novembre, mon Envoyé spécial a déclaré que l'ONU appuierait fermement la mise en œuvre complète et rapide des Déclarations de Nairobi, ainsi que les initiatives visant à neutraliser les forces négatives qui opèrent dans l'est de la République démocratique du Congo. Le 11 février 2016, il a pris part à une réunion des ministres des affaires étrangères des pays membres de la Conférence (également connue sous le nom de réunion du Comité interministériel régional de la Conférence internationale sur la région des Grands Lacs), au cours de laquelle il a réaffirmé l'appui des organismes des Nations Unies aux États Membres pour relever les défis actuels en matière de paix et de sécurité dans la région, notamment les situations au Burundi, en République centrafricaine et dans l'est de la République démocratique du Congo. Il a également rendu compte des préparatifs de la Conférence sur l'investissement du secteur privé pour la région des Grands Lacs et a rappelé les recommandations adoptées par les ministres des affaires étrangères des États signataires de l'Accord-cadre, au cours de la réunion qu'ils ont tenue à Addis-Abeba le 28 janvier.

D. Cadre stratégique régional de l'Organisation des Nations Unies à l'appui de l'Accord-cadre pour la paix, la sécurité et la coopération

43. Le Bureau de mon Envoyé spécial a continué de collaborer avec les équipes de pays des Nations Unies, les bureaux régionaux et les partenaires de développement en vue de mettre en place un cadre stratégique régional pour la région des Grands Lacs. L'approche intégrée adoptée dans ce cadre permettra, entre autres, d'aider les organismes compétents à répondre en temps voulu et de manière plus efficace aux crises qui sévissent dans la région. Le cadre stratégique comportes six composantes, à savoir : a) la gestion durable des ressources naturelles; b) l'intégration économique, le commerce transfrontière et la sécurité alimentaire et la nutrition; c) la mobilité; d) les jeunes et les adolescents; e) la violence sexuelle et sexiste, et f) la justice et la prévention des conflits.

44. Dans ce contexte, mon Envoyé spécial, en collaboration avec l'Administrateur assistant et Directeur du Bureau régional pour l'Afrique du Programme des Nations Unies pour le développement et président du Groupe des Nations Unies pour le développement, Abdoulaye Mar Dieye, a organisé une réunion à Nairobi, le 7 décembre 2015, en vue de valider le Cadre stratégique régional. La réunion a rassemblé les coordonnateurs résidents des Nations Unies au Burundi, en Ouganda, en République démocratique du Congo, et en République-Unie de Tanzanie et au Rwanda, les directeurs régionaux des Nations Unies, des représentants des organismes, fonds et programmes des Nations Unies, les chefs des organisations sous-régionales, ainsi que des représentants d'organisations régionales, notamment de la Conférence internationale sur la région des Grands Lacs, de la CAE, de la SADC, de la Communauté économique des pays des Grands Lacs et du Marché commun de l'Afrique orientale et australe.

45. Les participants à la réunion ont estimé que le cadre stratégique avait fait la preuve de son utilité, de sa résilience et de son applicabilité. Ils ont constaté en outre que les budgets nationaux, les plans de développement et les plans-cadres des Nations Unies pour l'aide au développement devraient être alignés sur le cadre stratégique. Ils ont aussi prié instamment les autres signataires de l'Accord-cadre pour la paix, la sécurité et la coopération de mettre en place les mêmes mécanismes nationaux d'exécution qu'en République démocratique du Congo. La réunion a recommandé que les équipes de pays des Nations Unies dans la région collaborent sur des initiatives transfrontières qui mettent à profit les avantages comparatifs respectifs et répondent aux besoins de la région en ce qui concerne l'instauration d'un climat de confiance et la promotion d'une prospérité partagée. Dans le même ordre d'idées, la nécessité d'une meilleure collaboration et de synergies renforcées avec les organisations régionales a été mise en exergue.

E. Promotion des organisations de femmes, de jeunes et de la société civile

46. Durant la période considérée, le Bureau de mon Envoyé spécial a effectué une mission sur le terrain pour se tenir au fait des activités menées par les organisations locales de femmes financées au moyen du Programme pour les femmes de la région des Grands Lacs. Ces organisations se trouvent au Burundi, en Ouganda, en République démocratique du Congo et au Rwanda. À l'issue de la mission, le bureau a recommandé que : a) les initiatives de stabilisation et de consolidation de la paix dans la région mettent pleinement à profit l'énorme potentiel des groupes et des personnes au niveau local; b) les collectivités locales soient informées de l'issue des réunions de haut niveau liées à l'Accord-cadre; c) les signataires de l'Accord-cadre fassent largement connaître les engagements qu'ils ont pris et les activités qui s'y rapportent dans les langues locales, au niveau des collectivités; d) les organisations locales de femmes participent aux réunions régionales sur l'Accord-cadre et aux mécanismes nationaux de paix et de dialogue.

47. Le 30 novembre 2015, mon Envoyé spécial a présidé, par vidéoconférence, la quatrième réunion du Comité consultatif du Programme pour les femmes de la région des Grands Lacs. Ma Représentante spéciale chargée de la question des violences sexuelles commises en période de conflit était présente, ainsi que des représentants d'ONU-Femmes, du Programme des Nations Unies pour l'environnement, de la Fondation Oak, de la MONUSCO, du Fonds pour les femmes congolaises, du Ministère de la femme, de la famille et de l'enfant de la République démocratique du Congo et du Forum régional des femmes de la Conférence. Les participants à la réunion se sont félicités du suivi mené sur le terrain. En ce qui concerne le financement du Programme, les membres du Comité consultatif ont fait observer que les fonds étaient épuisés et réclamé une action collective pour mobiliser de nouvelles ressources, sous la direction de mon Envoyé spécial.

48. Les 16 et 17 octobre 2015, le Bureau de mon Envoyé spécial et des représentants de la Conférence, de la Chambre de commerce et d'industrie panafricaine et d'ONU-Femmes ont organisé un forum régional à l'intention des petites et moyennes entreprises de la région des Grands Lacs, auquel ont assisté plus de 50 représentants de petites et moyennes entreprises du Burundi, du Kenya, de l'Ouganda, de la République démocratique du Congo, de la République-Unie de

Tanzanie, du Rwanda, du Soudan du Sud et de la Zambie. Les participants ont débattu de la façon dont les petites et moyennes entreprises pouvaient participer au forum du secteur privé de la région et à la Conférence sur l'investissement du secteur privé dans la région des Grands Lacs, et se sont demandé comment elles pourraient appuyer la mise en œuvre de l'Accord-cadre pour la paix, la sécurité et la coopération. Ils ont aussi souligné le rôle essentiel joué par les petites et moyennes entreprises dans la création d'emplois et d'initiatives de transformation économique au profit des femmes et des jeunes de la région des Grands Lacs.

49. Les 14 et 15 décembre 2015, le Forum régional de la société civile de la Conférence a organisé à Dar es-Salaam (République-Unie de Tanzanie) la première réunion de son comité de coordination nouvellement constitué. La réunion a rassemblé les présidents des forums nationaux de la société civile de la Conférence originaires du Kenya, de l'Ouganda, de la République démocratique du Congo, de la République-Unie de Tanzanie, du Rwanda, du Soudan du Sud et de la Zambie, et des représentants du Burundi, de la République centrafricaine et du centre de la Conférence sur la démocratie et la bonne gouvernance. À l'issue de la réunion de deux jours, le Comité de coordination a décidé de prier le Gouvernement tanzanien d'accueillir le secrétariat du forum.

50. Par ailleurs, mon Envoyé spécial a poursuivi le dialogue avec les acteurs non étatiques à l'appui de l'Accord-cadre. Le 27 janvier 2016, il s'est entretenu avec des représentants de la société civile à Addis-Abeba lors d'une réunion organisée par Oxfam International en prévision de la vingt-huitième session ordinaire du Conseil exécutif de l'Union africaine. Cette réunion lui a donné l'occasion de s'entretenir directement avec des groupes de mobilisation et d'autres acteurs non gouvernementaux qui s'occupent de promouvoir la paix et la stabilité dans la région des Grands Lacs. Cette année, le débat a porté sur les moyens de faciliter un dialogue véritable entre les représentants de la société civile, les femmes, les jeunes et les dirigeants aux niveaux local, national et régional, en vue de promouvoir la paix, la stabilité et le développement.

F. Promotion de solutions durables en faveur des réfugiés et des déplacés

51. Les déplacements forcés prolongés restent un problème majeur dans la région : en raison de l'instabilité politique et des activités que mènent des groupes armés, les civils sont contraints de partir de chez eux, voire de quitter le pays. Parallèlement, l'insécurité persistante continue d'empêcher l'application de solutions durables en faveur des personnes déplacées qui se trouvent dans la sous-région. Affirmant que pour trouver des solutions durables en faveur des réfugiés et des déplacés, il faudra un effort concerté de la part des partenaires politiques, humanitaires et de développement, mon Envoyé spécial a continué de collaborer avec le Haut-Commissaire des Nations Unies pour les réfugiés et la Banque mondiale, entre autres, afin de mettre au point de nouvelles solutions aux déplacements prolongés qui garantissent la dignité des personnes déplacées et leur offrent des perspectives meilleures tout en offrant des avantages plus importants aux communautés d'accueil.

V. Observations et recommandations

52. Des progrès ont été réalisés durant la période considérée, mais la région des Grands Lacs continue de se heurter à d'importantes difficultés sur les plans politique et humanitaire et au niveau de la sécurité. Je suis particulièrement préoccupé par le fait que, malgré les efforts déployés par les FARDC et la MONUSCO, plusieurs groupes armés présents dans l'est de la République démocratique du Congo, dont les FDLR et les Forces démocratiques alliées, n'ont toujours pas été neutralisés. La menace persistante que les groupes armés représentent pour les civils, l'impasse dans laquelle se trouve le rapatriement des anciens combattants du M23 et des personnes à leur charge, la lenteur de la mise en œuvre des Déclarations de Nairobi et la crise au Burundi restent sources de tension entre les gouvernements de la région.

53. Je demande instamment à tous les États signataires de respecter intégralement les engagements qu'ils ont pris au titre de l'Accord-cadre pour la paix, la sécurité et la coopération, dont l'objectif est de s'attaquer aux causes profondes d'instabilité dans la région. À cet égard, l'une des premières priorités devrait être de neutraliser définitivement les groupes armés présents dans l'est de la République démocratique du Congo. Une coopération militaire efficace entre les FADRC et la MONUSCO contribuerait dans une large mesure à la réalisation de cet objectif essentiel. Une fois encore, je remercie le Gouvernement de la République démocratique du Congo et les FADRC de leurs sacrifices et de l'action qu'ils mènent contre les groupes armés. Je me félicite de l'accord conclu le 28 janvier 2016 en vue de la reprise de la coopération militaire entre les FADRC et la MONUSCO et attends avec intérêt sa mise en application.

54. Il faudra que tous les États Membres réaffirment leur engagement et redoublent d'efforts pour remédier aux effets des forces négatives et trouver des solutions aux problèmes examinés dans le présent rapport. Je demande instamment à tous les États signataires de respecter les engagements qu'ils ont pris au titre de l'Accord-cadre, en particulier celui de « ne tolérer aucun type de groupe armé ni fournir d'aide ou d'appui à ces groupes » (voir S/2013/131,annexe). À cet égard, je suis profondément troublé par les allégations répétées faisant état du recrutement, de l'entraînement et de l'infiltration de groupes rebelles burundais dans les pays voisins. J'encourage les États Membres de la Conférence à enquêter sur ces allégations et à y donner suite dans le cadre des mécanismes régionaux existants, tels que le Mécanisme conjoint de vérification élargi. J'encourage les gouvernements des pays de la région, en particulier du Burundi, de l'Ouganda, de la République démocratique du Congo et du Rwanda à s'attaquer de manière bilatérale aux problèmes de sécurité qui touchent leur pays, en particulier à ceux que posent les groupes armés et le rapatriement d'ex-combattants du M23. Je me félicite des informations faisant état d'une amélioration de la coopération judiciaire entre les États de la région et je ne doute pas que les efforts de lutte contre l'impunité s'intensifieront au cours des mois et des années à venir. Mon Envoyé spécial reste prêt à appuyer ces efforts.

55. La situation au Burundi reste très préoccupante en l'absence de dialogue politique ouvert à tous. Je déplore les pertes en vies humaines qui continuent d'être enregistrées et j'exhorte tous les Burundais, en particulier les forces de sécurité et de défense, à faire preuve de la plus grande retenue. Je demande instamment aux autorités burundaises de protéger les droits de tous leurs nationaux et de veiller à ce

que les équipes de défense des droits de l'homme de l'Union africaine et de l'Organisation des Nations Unies soient en mesure de conduire des enquêtes indépendantes sans délai. J'encourage toutes les parties concernées à engager un véritable dialogue ouvert à tous. Je félicite le Président de l'Ouganda, M. Museveni, des efforts qu'il a déployés en la matière, et les Gouvernements angolais et tanzanien de leur appui. Comme l'ont montré la visite des membres du Conseil de sécurité et ma propre visite au Burundi, en janvier et février respectivement, l'Organisation des Nations Unies continuera de collaborer avec la Communauté d'Afrique de l'Est et l'Union africaine pour venir en aide au peuple burundais et fournir un appui politique et technique aux efforts de médiation, de façon à remettre le pays sur la voie de la stabilité et du développement.

56. De nombreuses opérations électorales ont eu lieu dans la région des Grands Lacs au cours des six derniers mois. Des élections sont prévues dans la région au cours des deux prochaines années, et le risque d'instabilité qui y est associé n'est pas à exclure. Les opérations électorales doivent se dérouler en toute équité, dans la transparence, être ouvertes à tous et pacifiques. Je demande aux autorités nationales de la région de s'attacher avant tout à prévenir les violations des droits de l'homme et les flambées de violence avant, pendant et après les élections. Pour régler les différends électoraux, je prie également les peuples de la région d'engager un dialogue constructif avec leur gouvernement plutôt que de recourir à la violence.

La République démocratique du Congo entre dans une période déterminante marquée par la préparation d'un dialogue national en prévision des élections générales à venir. Je demande à nouveau que le dialogue soit ouvert à tous et qu'il permette aux parties prenantes de débattre des questions litigieuses dans un climat d'ouverture et de respect mutuel. Je demande instamment à tous les Congolais de s'engager à régler leurs différends par le dialogue et la concertation afin de créer les conditions favorables à la tenue d'élections pacifiques, crédibles et ouvertes à tous, dans un environnement qui garantisse un véritable espace politique et dans lequel les droits de l'homme sont respectés. L'Organisation des Nations Unies est pleinement favorable à ce que l'ancien Premier Ministre du Togo, Edem Kodjo, facilite le dialogue national.

57. Il ne fait aucun doute que les progrès réalisés sur le plan de la coopération économique contribueront de façon notable à la paix et au renforcement de la confiance dans la région. La Conférence sur l'investissement du secteur privé dans la région des Grands Lacs vient de se tenir à point nommé, au lendemain de l'adoption du Programme de développement durable à l'horizon 2030 et des objectifs de développement durable ainsi que de l'Accord de Paris relatif aux changements climatiques. Je me félicite de cette initiative ambitieuse, qui ouvre la voie à une nouvelle ère d'intégration économique dans la région. Je remercie mon Envoyé spécial dans la région des Grands Lacs, les participants à la Conférence, les États signataires et les témoins et garants de l'Accord-cadre pour la paix, la sécurité et la coopération de leur engagement sans faille en faveur de ce document.

58. J'invite les gouvernements des pays de la région à créer un environnement propice à un commerce et à des investissements qui soient responsables, durables et conformes à l'Accord-cadre, au Pacte mondial des Nations Unies et aux autres instruments pertinents. C'est là un élément essentiel à la croissance économique et au renforcement de la confiance à long terme. Je demande aux responsables du secteur privé africain d'augmenter les capacités productives, de créer des moyens de

subsistance et des emplois décents, d'améliorer la gouvernance économique et de promouvoir le développement pour tous et la prospérité partagée en vue de garantir durablement la paix et le développement. Je prie les partenaires internationaux d'aider à insérer la région dans des chaînes de valorisation internationales où elle n'exporterait plus seulement des matières premières mais des produits à valeur ajoutée. Par ailleurs, j'invite les dirigeants d'entreprise et les investisseurs du monde entier à se joindre aux peuples de la région des Grands Lacs pour bâtir l'intégration régionale qui permettra d'accroître la taille des marchés et les ressources.

59. Je me félicite des efforts accomplis par mon Envoyé spécial pour la région des Grands Lacs, le Représentant spécial du Président de la Commission de l'Union africaine pour la région des Grands Lacs et le Comité technique d'appui aux élections afin de redynamiser les structures de gouvernance de l'Accord-cadre et de renforcer son appropriation par les signataires. Ces efforts doivent maintenant se traduire par des mesures concrètes et des résultats. Je me félicite qu'à leur réunion du 28 janvier à Addis-Abeba, les ministres des affaires étrangères des États signataires et les garants de l'Accord-cadre aient souscrit aux recommandations formulées par le Comité technique pour donner effet aux décisions du Mécanisme de suivi régional.

60. Enfin, je remercie mon Envoyé spécial et son bureau qui s'emploient sans relâche à surveiller et à coordonner la mise en œuvre de l'Accord-cadre pour la paix, la sécurité et la coopération dans un contexte régional difficile. J'invite le Conseil de sécurité et la communauté internationale à continuer d'aider les États signataires à s'acquitter de leurs engagements.